



FRANCE IDENTITÉ : 4 USAGES CONCRETS QUI SIMPLIFIENT LA VIE DES CITOYENS

Avec l'application France Identité, chacun peut désormais emporter dans son smartphone sa carte d'identité, son permis de conduire ou encore sa carte grise. Un outil officiel, sécurisé et pratique, qui facilite les démarches au quotidien et garantit un accès simplifié aux services publics.

1. Un permis de conduire numérique partout avec soi

Plus besoin de chercher au fond du portefeuille : France Identité intègre le permis de conduire des usagers sous forme dématérialisée. Tous les permis français sont compatibles, quel que soit leur format ou leur ancienneté. Utile en cas de contrôle ou pour prouver sa capacité à conduire, ce service évite de transporter systématiquement le titre en papier.

2. Se connecter sans identifiant ni mot de passe

Avec France Identité, l'accès aux services en ligne via France Connect devient plus simple. Un geste suffit pour s'authentifier, sans identifiant ni mot de passe. En cas d'identité numérique certifiée en mairie, l'utilisateur peut même effectuer à distance des démarches sensibles comme établir une procuration de vote 100 % en ligne ou accéder à des services renforcés tels que MaPrimeRénov ou MonCompteFormation.

3. Une carte Vitale dématérialisée activée en quelques instants

France Identité facilite aussi l'activation de la carte Vitale numérique. En la choisissant comme moyen d'authentification sur l'application carte Vitale, la procédure devient immédiate : l'utilisateur lit sa carte d'identité en NFC, saisit son code personnel... et la carte Vitale numérique est disponible. Simple, sécurisé et prêt à être utilisé !

4. Prouver son identité en voyage

Lors d'un trajet en train avec réservation, si l'utilisateur a France Identité, il n'a plus besoin de sortir ses papiers. Son billet et son identité peuvent être présentés ensemble dans l'application. En 2 clics, il affiche un QR code à l'intention du contrôleur. Une solution pratique qui allège les déplacements tout en renforçant la sécurité.

Adossée à la carte d'identité au format carte bancaire, France Identité est disponible pour tous les citoyens âgés de 18 ans et plus. Elle constitue une avancée majeure pour simplifier les démarches et fluidifier les interactions, aussi bien en ligne qu'en face-à-face.

UN KIT DE COMMUNICATION À VOTRE DISPOSITION

Pour informer les usagers, un kit de communication (affiche, flyer d'information, infographie sur les usages, FAQ...) est à la disposition des mairies dans l'Espace mairie :

<https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>





DÉCOUVREZ OU REDÉCOUVREZ LE NOUVEL ESPACE MAIRIE !

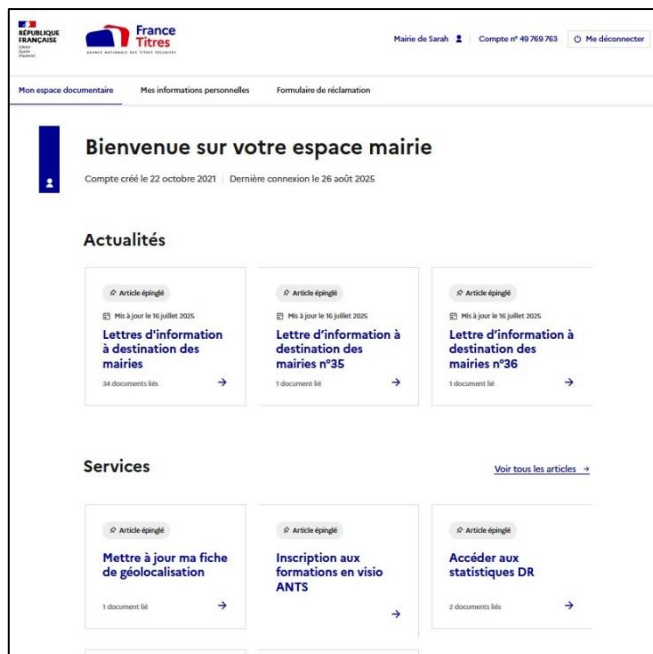
Vous travaillez en mairie au recueil des demandes de passeports et de cartes d'identité des usagers et vous cherchez un outil simple et pratique pour rester informé et gagner du temps dans votre travail quotidien ? L'Espace mairie est conçu pour vous. Découvrez la nouvelle version mise en ligne fin août.

Lettres mensuelles d'information pour suivre l'actualité réglementaire, guides utilisateurs pour maîtriser les fonctionnalités du DR, foires aux questions (FAQ), multiples services tel que le simulateur de calcul de la dotation des titres sécurisés (DTS), tutoriels vidéo pour visualiser les bonnes pratiques... **L'Espace mairie met à la disposition des agents municipaux un large choix de contenus adaptés à leurs besoins.** Accessible 24h/24 et 7j/7, il les accompagne dans leurs missions quotidiennes et les aide à trouver rapidement les réponses à leurs interrogations.

Pour faciliter plus encore leur travail et leurs recherches d'informations, **cet espace documentaire a été repensé au cours de l'été.** Il intègre dorénavant le design système de l'État français qui offre :

- une navigation simple et intuitive,
- un design clair, lisible et accessible à tous,
- une expérience fluide adaptée sur ordinateur, tablette ou smartphone,
- une interface officielle, cohérente avec les autres services publics.

Dernières améliorations à venir : les supports disponibles dans la rubrique « FAQ » vont être actualisés et classés par catégories pour faciliter les recherches des utilisateurs.



Pour rappel, l'Espace mairie est accessible via une connexion par identifiant et mot de passe.

Pour demander votre accès, cliquez sur <https://ants.questionnaire.interieur.gouv.fr/index.php/454986?lang=fr> Il vous sera envoyé par mail à l'adresse renseignée.

Pour profiter d'une documentation fiable et actualisée, il ne vous reste plus qu'à vous connecter :

<https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>

En cas de problème lors de la création de votre compte ou de l'accès à l'Espace mairie, contactez ants-patrouille@interieur.gouv.fr

SEPT TUTORIELS VIDÉO EN LIGNE

Depuis la rentrée, 7 tutoriels vidéo sont à votre disposition sur l'Espace mairie. Ils concernent l'allumage du dispositif de recueil, ainsi que l'utilisation et le nettoyage du bloc multifonction, du capteur d'empreintes et du scanner. Des vidéos simples, rapides et accessibles qui vous guideront pas à pas afin d'avoir une utilisation optimale de ces éléments essentiels du DR.

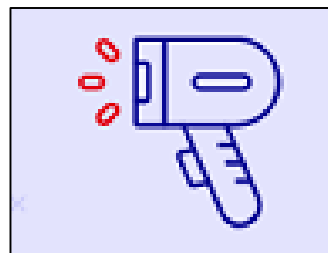


EN SEPTEMBRE : LES NOUVEAUTÉS SUR LE DR

Une nouvelle version du dispositif de recueil (v28) est en cours de déploiement en ce mois de septembre. Elle comporte deux évolutions.

1. Les documents 2D-DOC pourront être lus directement sur le DR ou sur le smartphone de l'utilisateur notamment :

- dans le cadre de l'expérimentation « Pièces jointes dans la pré-demande » qui concernera Paris et 10 communes du département de l'Oise à compter du 15 septembre prochain,
- pour tous les cas dans lesquels un usager présenterait, sur smartphone, son justificatif de domicile disposant d'un 2D-DOC.



L'original du document 2D-DOC permettra à l'agent de mairie de vérifier :

- la date d'émission du document,
- l'identité à laquelle il est établi.

Cependant, sa numérisation ne sera plus obligatoire sur le DR. Lorsque le document ne sera pas scanné, le DR transmettra aux CERT une page qui mentionnera le scan du 2D-DOC sur le DR ou sur le téléphone de l'utilisateur.

Le 2D-DOC sera vérifié lors de l'insertion de la demande en base, et les informations auxquelles le CERT aura accès seront les coordonnées du titulaire de la facture ainsi que la date d'émission du document.

2. Modification du libellé du motif « Autre changement d'état civil »

D'ici la fin de l'année, les motifs de renouvellement pour « Changement d'état civil » et « Changement de nom d'usage » seront progressivement renommés « Autre changement d'état civil » et contiendront toutes les demandes de changement d'état civil autres que celles pour changement de nom et prénom.

Pour toute question ou besoin d'assistance, nous restons à votre disposition à l'adresse : ants.support@interieur.gouv.fr ou par téléphone au 0 806 001 628.

Plateforme nationale de rendez-vous en mairie

Recherchez un rendez-vous Recherche ciblée Retrouvez vos rendez-vous En savoir plus

Accueil > Délai de rendez-vous en mairie

Délai de rendez-vous en mairie

Ces données vous permettent de consulter le délai moyen d'attente de rendez-vous en mairie pour une demande de carte d'identité et/ou passeport.

Ces données se basent uniquement sur les mairies raccordées à notre plateforme soit 80% des mairies actuellement habilitées à effectuer des demandes de carte d'identité et passeport.

Anticiper votre demande

À l'approche des examens scolaires et des congés d'été, qui constituent des périodes de forte demande de titres, il est recommandé d'anticiper les demandes et renouvellements de cartes nationales d'identité et de passeports.

Les délais actuels

Affiner la recherche

Département (optionnel)

Ardennes (08)

Réinitialiser les filtres

France entière	Ardennes (08)
6 jours	6 jours
Délai moyen d'attente pour déposer une demande	Délai moyen d'attente pour déposer une demande
Mise à jour : 18/08/2025	Mise à jour : 18/08/2025

UNE NOUVEAUTÉ SUR LA PLATEFORME DE RDV EN MAIRIE

Depuis fin août, un nouvel indicateur est disponible sur la plateforme nationale de rendez-vous en mairie.

Dans la rubrique « En savoir plus > Délai », les usagers peuvent visualiser le délai moyen d'attente au niveau national et départemental. Ces données, basées sur les mairies raccordées à notre plateforme (81 % des mairies actuellement habilitées à effectuer des demandes de carte d'identité et passeport), leur permettent de planifier leur demande de titres en fonction de leurs besoins et de l'affluence en mairie.

CARTES ANTS : SUSPENSION DE LA PRODUCTION DU 15 AU 29 SEPTEMBRE

Les cartes agent évoluent pour répondre à de nouvelles exigences en matière de sécurité.

L'ensemble des postes informatiques « administrateurs / référents cartes » et des dispositifs de recueil (DR), ainsi que les applications COMEDEC et d'état civil ont été mis à jour pour être compatibles avec ces nouvelles cartes.

La dernière phase de ce projet est la mise à jour des chaînes de production de l'Imprimerie nationale. **Durant cette étape, la production des cartes sera suspendue entre le 15 et le 29 septembre 2025.**

La plateforme PGCA (Plateforme de Gestion de la Carte Agent) restera disponible et la commande de cartes sera possible, mais **celles-ci ne seront livrées qu'à partir du mois d'octobre 2025.**

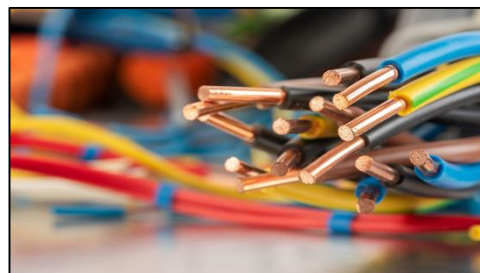
Les cartes dont disposent les agents restent valables et ne nécessitent pas d'être remplacées.

Pour toute question ou besoin d'assistance, contactez ants.support@interieur.gouv.fr ou par téléphone au **0 806 001 628**.

PASSAGE À LA FIBRE : LES LIGNES DÉDIÉES AU DR ADSL CONCERNÉES

Dans le cadre de la transition nationale vers la fibre optique, Orange mettra fin à l'ensemble des lignes cuivre d'ici 2030. **Les lignes dédiées au dispositif de recueil ADSL sont donc concernées.**

La migration s'effectuera progressivement, par lots de communes. 400 devraient ainsi être concernées d'ici fin 2025. **Si votre commune figure dans le plan 2025/2026, Orange Business Services (OBS) prendra contact avec vous par téléphone pour planifier une intervention.**



1. Une pré-visite d'une demi-journée sera organisée afin d'installer directement la fibre ou de repérer d'éventuels travaux.
2. Une seconde intervention permettra de raccorder le routeur fibre, avec une coupure de seulement 5 minutes. L'ADSL restera actif un mois pour sécuriser la transition, avant récupération du matériel par la société JP Faucher.

Nous vous remercions de vous rendre disponible aux dates proposées par OBS.

Pour toute question ou besoin d'assistance, contactez ants.support@interieur.gouv.fr

INDICATEURS

Indicateurs cibles

Délai moyen d'obtention d'un RDV en mairie	Délai moyen d'instruction/production/acheminement
30 jours	21 jours

Taux de pré-demande	Nombre de recueils par DR par an
80 %	3750

Au 31 août 2025

Délai moyen d'obtention d'un RDV en mairie	Délai moyen d'instruction/production/acheminement*
4 jours	26,72 jours
Taux de pré-demande	Nombre de recueils par DR depuis le 1 ^{er} janvier 2025
82,32 %	1312 (= 34,98 %)

* CNI et Passeports confondus